AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 13 mai 2025, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 750-2025 – SUBVENTION – TOILETTES À FAIBLE DÉBIT

Ce règlement énonce les modalités pour obtenir une aide financière lors du remplacement d'une toilette à débit régulier par une toilette à faible débit.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse http://www.valdavid.com/publications/.

Ce règlement entre en vigueur en date du présent avis.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 15 mai 2025

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint